



Congés payés, maladie et contrat de travail

Par **fab1712**, le **05/08/2011** à **10:07**

Bonjour,

Je suis actuellement en formation CUI(contrat unique d'insertion) en aide médico psychologique dans une maison de retraite. Je suis en arrêt de travail et mes congés payés commencent la semaine prochaine.

Vais je perdre mes congés payés? Si je ne les ai toujours pas pris a la fin de mon contrat(01/09/2011) mon employeur devra t il me les payer ou vais je les perdre?

Merci pour ses renseignements si précieux pour moi

Cordialement

Par **conseiller du salarié**, le **05/08/2011** à **13:02**

Bonjour,

Vous ne perdrez pas vos congés payés. Ils seront rémunérés par votre employeur si votre contrat prend fin.

Attention, votre période de maladie ne donne normalement pas droit à congés payés (sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles contraires).